

CONTRAT DE RESERVATION

Entre Les Pattes Libres, Garderie Canine, représentée par Jean-Luc PARRA et Laurence KAISER

ET LE PROPRIETAIRE DE L'ANIMAL

Nom :	Prénom :
ADRESSE :	
☎	
✉	
Autre personne à prévenir en cas d'urgence :	
Tél :	

Il a été convenu un contrat de réservation aux conditions suivantes :

PENSIONNAIRE

Nom du Chien :	N° d'identification :
Date de naissance :	Race ou type :
Sexe :	Stérilisée - Castré : oui/non
Date dernières chaleurs :	Poids approximatif :
Affaires confiées : Couchage, carnet de santé...	
Autres informations :	

Pour la période du :

JOUR ARRIVEE :	JOUR DE DEPART :
HEURE ARRIVEE :	HEURE DEPART :

Autorisation de sortie à l'extérieur : en laisse / sans laisse

Votre animal est à jour de ses vaccins / Traité contre tiques et puces / Vermifugé

Pensez à faire vacciner votre chien contre la toux du chenil.

Le propriétaire confirme qu'il a pris connaissance des conditions générales et déclare les accepter sans aucune réserve.

MONTANT TOTAL SEJOUR : Exonéré de TVA, article 293-B du CGI	€	Jours à	€ la journée
ACOMPTE (30%) <i>Le solde est versé le jour de l'arrivée</i>	€	Mode règlement :	Versé à la date du :

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de Jean-Luc PARRA.

Fait en double exemplaire à PIGNAN le :

Signature du Propriétaire

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de la Garderie Les Pattes Libres